

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2062

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 25

Après la dernière occurrence du mot :

« génétiques »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« somatiques mentionnées à l'article L. 1130-2 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec le précédent amendement, le présent amendement vise à substituer à la notion floue des « caractéristiques génétiques acquises ultérieurement », celle des « caractéristiques génétiques somatiques ».

Par ailleurs, le présent amendement corrige une erreur de référence.